

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

# Pour une alimentation durable et de qualité dans la restauration collective publique

#### CONTEXTE

La loi Agriculture et Alimentation, dite EGALIM (31 octobre 2018), complétée par la loi Climat et résilience (22 août 2021), a posé des objectifs ambitieux pour la restauration collective publique, notamment en termes de qualité des produits : 50 % de produits respectueux de l'environnement ou sous signe de qualité, dont 20% de bio au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dès 2005, le Département a développé l'alimentation bio et de qualité dans les collèges publics au travers du programme d'actions *Manger mieux Manger bio*. Ces établissements, tous labellisés *En cuisine* (Ecocert) ont atteint des résultats exemplaires notamment en matière de produits bio (45% en moyenne) et de gaspillage alimentaire. Cette démarche a permis d'identifier 5 enjeux clés au développement d'une alimentation de qualité et durable :

- L'approvisionnement,
- La formation des cuisiniers.
- La sensibilisation des convives,
- Le gaspillage alimentaire,
- La communication sur la démarche et ses résultats.

Partant de ce constat et conscient du défi que représente la loi en termes de santé publique, d'économie locale, d'évolution des pratiques pour les structures, les collectivités et l'ensemble du territoire, le Département a souhaité proposer un accompagnement pour les sites de restauration collective. Celui-ci s'inscrit dans le projet alimentaire territorial durable (PAT) du Département et contribue à l'enjeu premier d'un accès de tous à une alimentation saine, durable et de qualité.

## **OBJECTIFS**

- ✓ Contribuer à l'atteinte des objectifs des lois EGAlim et Climat et résilience pour la restauration collective publique en Drôme ;
- ✓ Sensibiliser et accompagner les structures porteuses d'une mission de restauration collective publique dans un projet pérenne de développement de la qualité alimentaire :
- ✓ Augmenter la part de produits bio, locaux et de qualité dans la restauration collective publique du département et ainsi contribuer au développement des filières locales, de l'emploi et de projets de territoire.

### **ACCOMPAGNEMENT**

Il s'agit d'un accompagnement individualisé, réalisé par un prestataire, qui se déroule en 2 étapes :

- 1. Un diagnostic du site permettant d'établir un état des lieux, d'identifier les enjeux au regard des objectifs de la loi, et de proposer un plan d'actions ;
- 2. Un accompagnement individualisé sur l'un ou plusieurs des points clés listés ci-dessus.

En fonction des besoins identifiés dans le diagnostic et sur présentation d'une demande conjointe du prestataire et du porteur de projet, le Département validera/financera tout ou partie des actions identifiées dans la feuille de route.

La durée d'accompagnement est donc variable selon les besoins des porteurs de projet. Le diagnostic sera toutefois forcément réalisé dans l'année suivant la sélection.



#### A noter:

La sélection d'une candidature dépend de la disponibilité et de l'implication du personnel de la structure candidate : la procédure de sélection comprend un entretien préalable afin de vérifier ces éléments. Ils seront également repris dans une charte à signer par chaque structure retenue.

La sélection d'une candidature ouvre droit à la réalisation du diagnostic mais l'accompagnement n'est pas systématique. La mise en place d'un accompagnement est en effet conditionnée à l'analyse de faisabilité issue du diagnostic.

## **STRUCTURES ELIGIBLES**

- Collectivité en charge d'une mission de restauration collective,
- Structure en charge d'une mission de restauration collective publique.

Le porteur de projet doit être situé sur le territoire drômois de même que les bénéficiaires de la prestation de restauration.

## **MODALITES DE CANDIDATURE**

Dossier de candidature à télécharger en ligne sur le site <u>www.ladrome.fr</u> (Rubrique « Je m'informe » - « Appels à projets ») et à retourner, de préférence, par voie électronique à l'adresse suivante : <u>eco-insertion@ladrome.fr</u> ou par voie postale à l'attention de la Présidente du Département / Direction Economie Emploi Insertion.

Un accusé de réception sera adressé en retour.

# **SELECTION**

### Etapes:

- dépôt du formulaire de candidature (à tout moment durant l'année) ;
- étude des candidatures avec avis consultatif du prestataire retenu pour faire l'accompagnement ainsi que du territoire (intercommunalité) sur lequel se situe la structure candidate :
- entretien avec les candidats présélectionnés (physique ou à distance) ;
- comité de sélection définitive 1 à 2 fois dans l'année.

Afin d'assurer la complémentarité avec les démarches portées par certains territoires en matière de transition alimentaire seront privilégiées les structures ne bénéficiant d'aucune autre proposition d'accompagnement.

Par ailleurs, au vu de sa mission de solidarité et de soutien aux publics fragilisés, le Département privilégiera les demandes effectuées par les structures relevant du secteur sanitaire et médico-social.

## Contact

La démarche est portée par la direction Economie Emploi Insertion du Département de la Drôme.

Pour tout renseignement relatif à cet appel à manifestation d'intérêt, merci de contacter : Marion LUCE, Chargée de développement territorial durable au 04.81.66.88.34 / 06.99.39.88.81 ou par mail mluce@ladrome.fr